

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE DU BILAN DE COMPÉTENCES D'ALTER-DIRECTIONS

Dans le cadre de ses services de Bilan de Compétences, Alter-Directions s'engage à respecter rigoureusement les principes éthiques et déontologiques suivants :

- **Respect des droits fondamentaux** : Alter-Directions exerce son activité dans le respect absolu des droits fondamentaux de chaque individu.
- **Consentement volontaire** : Tout Bilan de Compétences est réalisé sur la base du consentement libre et volontaire du bénéficiaire, conformément à l'article L.900-4-1 du Code du Travail.
- **Convention de Bilan** : Avant toute intervention, la conclusion d'une convention entre le bénéficiaire, l'organisme prestataire et le financeur est impérative, conformément à l'article R.900-3 du Code du Travail.
- **Obligation de moyen** : Alter-Directions s'engage à déployer tous les moyens nécessaires pour garantir le succès du Bilan de Compétences, conformément aux attentes convenues avec le bénéficiaire.
- **Méthodes validées** : Nous utilisons des méthodes et des outils d'analyse rigoureusement validés, garantissant sérieux, efficacité et objectivité.
- **Confidentialité** : Toutes les informations recueillies sont traitées avec la plus grande confidentialité. Nous nous engageons au secret professionnel absolu, conformément à la législation en vigueur.
- **Restitution des résultats** : Le bénéficiaire reçoit une restitution écrite complète et exclusive des résultats, qui lui appartient en propre. Aucune information ne sera transmise à un tiers sans son consentement préalable.
- **Respect des phases du Bilan** : Le Bilan de Compétences se déroule en trois phases distinctes, conformément à l'article R.900-1 du Code du Travail : investigation, intégration et synthèse, suivies d'une phase de suivi.
- **Propriété des résultats** : Le bénéficiaire est le seul propriétaire des résultats et de la synthèse du Bilan de Compétences.
- **Engagement à respecter la déontologie** : Alter-Directions et ses consultants s'engagent à respecter scrupuleusement les dispositions législatives et réglementaires régissant le Bilan de Compétences.

Cette charte de déontologie du Bilan de Compétences est signée par Diana SAUTRON, en qualité de responsable d'Alter-Directions, garantissant ainsi notre engagement envers nos bénéficiaires et notre professionnalisme irréprochable.